

EN TANT QUE FAMILLES, LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE SONT UN DROIT

POINTS IMPORTANTS

Au Canada, le revenu familial n'a pas suivi le rythme de croissance du coût de la vie même si le nombre d'heures travaillées par les parents augmente régulièrement depuis trente ans. Il n'est pas étonnant à ce compte que la dette des ménages soit plus élevée que jamais auparavant.

- Le fossé de l'inégalité entre les riches et les pauvres se creuse au Canada. Au cours de la dernière décennie, le Canada est arrivé au deuxième rang de tous les pays industrialisés en ce qui a trait à la répartition inégale de la richesse.
- Les services et les programmes existants sont insuffisants pour empêcher les familles de sombrer dans la pauvreté.
- Le congé parental payé pour s'occuper d'un nouveau-né est un soutien essentiel pour les familles. Pourtant, une famille sur trois n'a pas les moyens de se prévaloir des prestations parentales offertes ou bien n'est pas admissible au programme.
- À la fin du congé parental, la plupart des familles ont du mal à trouver un service de garde à l'enfance de qualité et abordable pour leur enfant.
- Le défaut de congés parentaux et la pénurie de services de garde à l'enfance de qualité et abordables fragilisent le développement et l'épanouissement des enfants et augmentent le stress que vivent les familles.

Le Canada dépend des familles dont les parents travaillent, mais il ne leur fournit pas les services ni le soutien dont elles ont besoin pour demeurer en santé.

OBLIGATIONS DU CANADA

En vertu de diverses ententes, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada se sont engagés à respecter le droit des familles à des services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité et abordables. Toutes ces ententes reconnaissent aux parents la responsabilité première de leurs enfants et aux gouvernements, le rôle d'assurer aux familles le soutien requis pour s'acquitter de leurs responsabilités. Pour réaliser cet objectif, la participation des parents à la création et à la mise en œuvre des services de garde de leurs enfants est essentielle.

La première entente internationale traitant de cette question est la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE, 1991).

En 2005, le Comité des droits de l'enfant de l'O.N.U. publiait *l'Observation générale no 7* et reconnaissait que :

- La petite enfance est la période durant laquelle les responsabilités des parents sont les plus lourdes en rapport avec tous les aspects du bien-être des enfants couverts par la Convention.
- Les gouvernements doivent adopter une approche intégrée en matière de soutien aux familles, de soins de santé et d'éducation, ainsi que des politiques adéquates en matière de fiscalité, de prestations, de logement et d'heures de travail.
- Les familles défavorisées et vulnérables ont besoin d'attention spéciale pour leur assurer le plein accès à ces services et programmes.



Le soutien consenti par le gouvernement du Canada aux familles qui ont de jeunes enfants est le plus faible de tous les pays riches



10 % de jeunes enfants et leurs familles vivent en situation de pauvreté



CE QUE DIT L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU SUJET DU CANADA

Dans ses *Observations finales* publiées en 2003, le Comité sur les droits de l'enfant

- s'est félicité « des mesures prises par le gouvernement pour apporter une aide aux familles par le biais d'un allongement du congé parental, d'une hausse des déductions fiscales et des prestations sociales en faveur de l'enfance ainsi que de programmes spécifiques pour les Autochtones »
- a exprimé « sa préoccupation à l'égard de la pauvreté des enfants et du coût élevé des services de garde, du manque de places et de l'absence de normes à l'échelle nationale ».

Ces observations s'inscrivent dans la foulée d'autres rapports internationaux qui mettent en relief le fait que le manque d'accès à des services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité et abordables est un élément crucial absent du système de soutien pour les familles au Canada.

CONCLUSIONS

Plus des trois quarts des Canadiens croient que le manque de services de garde abordables est un problème sérieux au Canada. Les gouvernements canadiens ont fait des promesses et signé des ententes, mais ils n'ont toujours pas doté le pays d'un système universellement accessible de services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité et abordables qui feraient progresser les droits des familles.

APPEL À L'ACTION

1. **Élevez la voix** – parlez aux personnes qui vous entourent de ce déni des droits des enfants au Canada. Parlez-en à votre employeur, votre syndicat, vos voisins, vos amis, etc. Ensuite, rendez-vous sur *Nous Avons Besoin de Services de Garde* (www.weneedchildcare.ca/fr) et racontez votre histoire.
2. **Joignez-vous à d'autres militantes et militants au pays** – devenez membre dès aujourd'hui de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, de la Coalition of Child Care Advocates of BC ou de votre association provinciale de services de garde à l'enfance. Ensemble, nous pouvons provoquer du changement.
3. **Allez voter** – assurez-vous que le dossier des services de garde est un enjeu électoral à chaque élection fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.
4. **Lisez et appuyez notre mémoire à l'O.N.U.** intitulé *Récit de deux Canada : application des droits dans le domaine de la petite enfance*. Vous le trouverez à www.acpsge.ca/resources/projects/CCisaRight.php

Les services de garde à l'enfance sont un **DROIT**

www.acpsge.ca | www.cccabc.bc.ca


Association canadienne
pour la promotion des
services de garde à l'enfance

COALITION OF
child care
advocates
OF BC



Plus du tiers des enfants en situation de pauvreté vivent dans une famille dont au moins un des parents travaille à temps plein toute l'année



La majorité des familles ont besoin de deux revenus pour survivre financièrement

